

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

07

2022

71

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 17 novembre 2022
Convocation du : 10 novembre 2022

Nombre de Conseillés :
En exercice : 27
Présents : 16
Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept novembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Administration Générale : Election d'un nouvel adjoint pour donner suite à la démission de Gilbert DEBARD en tant qu'adjoint

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovic, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz.

Excusés ayant donné pouvoir :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez
Sophie Gaguin a donné procuration à Lionel Chevrolat
Sébastien Renevier a donné procuration à Caroline Terrier
Nathalie Thimel-Blanchoz a donné procuration à Jean-Pierre Cottaz

Absents : Philippe Casamayor, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Harris Reneman, Bertrand Vermorel, Cyril Langelot.

Secrétaire de Séance : Jean-Marc Curtet

Après avoir déterminé les conditions d'élection d'un nouvel adjoint (délibération 07-2022-70), Madame le Maire propose de procéder à l'élection du 6^{ème} adjoint.

Ce remplacement s'effectue par une élection au scrutin secret à la majorité absolue en application des articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du CGCT. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

L'article L.2122-7-2 précise que : « *Quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder.* »

Seuls les conseillers municipaux de sexe masculin peuvent donc se porter candidat au poste de 6^{ème} adjoint en remplacement de Mr Gilbert Debard.

Est candidat : Lionel CHEVROLAT

Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, fait constater au Président qu'il est porteur d'un seul bulletin pour lui-même et éventuellement d'une procuration, et qu'il introduit lui-même le(s) bulletin(s) plié(s) dans l'urne.

Immédiatement après le vote du dernier conseiller municipal, il est procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin – Résultat du vote :

Nombre de bulletins : 21 bulletins / blancs ou nuls : 02

Nombre de suffrages exprimés : 19 - Majorité absolue à 15 voix

M. Lionel CHEVROLAT a obtenu 19 voix.

M. Lionel CHEVROLAT est élu avec 19 voix POUR en qualité de 6^{ème} adjoint au Maire. Sa prise de fonctions intervient dès son élection par le Conseil Municipal.

Le tableau des adjoints modifié se présente ainsi :

- 1^{er} adjoint : PEREZ Christine
- 2^{ème} adjoint : MANCINI Sergio
- 3^{ème} adjoint : CORTINOVIS Véronique
- 4^{ème} adjoint : MAILLEZ Philippe
- 5^{ème} adjoint : CAILLET Sylvie
- 6^{ème} adjoint : CHEVROLAT Lionel
- 7^{ème} adjoint : MACIOCIA Annie
- 8^{ème} adjoint : AUBERNON Joël

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

Le Maire,

Caroline TERRIER